

Mot du Directeur

L' Institut national de la statistique (INSTAT) est le service officiel des statistiques du Mali créé en 2009 par l'Ordonnance n°09-016/P-RM du 20 mars 2009 en transformant la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique en un établissement public à caractère scientifique et technologique. Ses activités s'organisent dans le cadre plus général du système statistique du Mali régi par la loi statistique de 2005.

L'INSTAT est une structure administrative placée sous l'autorité du ministre chargé de la statistique. Ses attributions et son organisation sont réglementées par le Décret n° 09-126/P-RM du 20 mars 2009.

Très généralement, l'INSTAT est chargé de promouvoir la recherche, la formation et le développement dans le domaine de la statistique (article 2 de l'ordonnance de création). Plus spécifiquement, l'INSTAT doit assurer plusieurs fonctions, dont :

- la production de données statistiques pertinentes et crédibles ;
- la recherche et la normalisation ;
- l'analyse et la valorisation des productions statistiques ;
- le traitement et la diffusion de l'information statistique ;
- l'appui conseil ;
- la coopération technique ;
- la formation ;
- la coordination institutionnelle et technique des activités du SSN.

Comme dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, l'état des statistiques au Mali a fait l'objet à plusieurs reprises de réflexions et d'initiatives en vue de son amélioration. C'est ainsi que le Système Statistique du Mali s'est doté en 2006, d'un Schéma Directeur de la Statistique (SDS) en vue de créer les conditions d'un développement durable du Système Statistique National (SSN) à travers des structures statistiques stables, performantes et scientifiquement crédibles.

Au regard des objectifs du SDS et prenant en compte le contexte d'intégration et de mondialisation des économies, l'INSTAT doit faire face à plusieurs défis et enjeux, notamment

- asseoir une reconnaissance nationale, sous régionale et internationale, synonyme de crédibilité et de confiance ;
- veiller au respect de la déontologie ;
- assurer de façon optimale la couverture complète du champ de la statistique publique ;
- dynamiser le Système Statistique National.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le nouveau site WEB de l'INSTAT qui se veut être une référence en matière d'information du public sur les activités et les productions statistiques au Mali. A cet égard, la Direction Générale de l'INSTAT sera heureuse d'enregistrer vos critiques, observations et suggestions afin d'améliorer continuellement les services de ce site.

Je vous remercie d'avoir visité notre site.